



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

28 novembre 2023

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Madame la directrice générale,

La CFDT présente à la nouvelle directrice de l'AEFE ses souhaits de réussite à la tête de l'établissement public et salue la nomination d'un nouveau président de ce conseil d'administration.

Notre attention va vers les établissements situés dans des pays où la sécurité est menacée par des situations de guerre internationale ou de troubles intérieurs menaçant la vie quotidienne. Je pense notamment à l'Ukraine, au Niger et à Ramallah.

Pour cette séance à dominante budgétaire, j'aurai l'occasion de souligner tout à l'heure les inquiétudes de la CFDT sur deux problèmes qui dominent souvent les préoccupations des personnels : la dégradation du pouvoir d'achat et le glissement du financement public des agents vers un financement parental.

Dans un nombre croissant de pays, nos sections syndicales sont fortement mobilisées pour obtenir un réel dialogue social et des avancées concrètes sur ces questions.

La CFDT est entrée en négociations budgétaires pour faire évoluer favorablement les lignes qui permettent de financer l'ICCVL (ISVL) et les prestations familiales. Nous exigeons un budget à la hauteur de la nécessaire réparation attendue par les personnels :

- des indemnités fonctionnelles qui ne dévalorisent pas le métier d'enseignant et
- des prestations familiales allant bien au-delà des dépenses incompressibles liées aux écolages.

Il faut aussi, dans le même temps, que les établissements prennent en compte le coût de la vie pour toutes et tous. Le Sgen-CFDT ne laissera pas croire que des mesures équitables sont possibles à budget constant. Il n'est pas question de

céder. Une enveloppe revue à la hausse doit de se mettre en place au plus vite pour que les objectifs confirmés d'expansion du réseau ne se traduisent pas par sa paupérisation. Les licenciements intervenus dans certains établissements comme au Brésil nous choquent et nous incitent à rester fermes sur la nécessité absolue de maintenir l'équilibre entre établissements en gestion directe, établissements conventionnés et établissements partenaires à logique commerciale, voire mercantile.

S'agissant de la carte des emplois, il n'est plus possible d'avoir à se contenter des miettes d'une répartition à budget constant.

Enfin, je rappelle une nouvelle fois la demande que porte le Sgen-CFDT d'une concertation en vue d'un **statut unique pour les personnels détachés**, car à nos yeux le décret 2022-896 du 16 juin 2022 modifiant le décret 2002-22 n'est pas une réponse suffisante.

Je vous remercie.

Frédéric Coste